

contre le jugement paraîtront bien maigres et bien insignifiantes Le temps m'a manqué pour mettre à exécution le plan que j'avais formé ; ainsi arrivé au terme il m'a fallu choisir entre deux alternatives : celle de retarder encore la décision d'un procès pendant déjà depuis longtemps, et celle de livrer dans l'état où elles étaient les notes informes que j'avais préparées dans un autre but

Si la femme Regnier ou ses héritiers se présentaient à la place de Lemoine pour réclamer ce qu'il demande, elle aurait toutes mes sympathies et j'irais aussi loin que possible pour lui venir en aide, mais pour Lemoine je ne ferai rien dans cette direction.

Maintenant, M. le Rédacteur, je vous demande si c'est bien là le droit d'un juge hennête et intelligent de raisonner de la sorte. Il faut être capricieux et peu éclairé pour parler de cette manière. S'il n'était pas prêt à rendre son jugement pourquoi ne pas différer ! De plus, pourquoi cette animosité contre M. Lemoine, il n'était ni plus ni moins que le représentant de feu Dame Regnier, et comme tel avait droit à la justice tout autant qu'elle même.

“ Un des autres juges, Badgley n'était pas mieux préparé à rendre son jugement, continua M. Lemoine, car il lui a fallu travailler pendant deux années entières pour mettre ses notes en état d'appuyer son jugement. M. le Greffier qui est ici peut bien vous le dire. A la sollicitation de mes avocats il a été obligé d'écrire plusieurs fois en Canada, et ce n'est qu'au bout de deux ans qu'elles nous sont venues.”